

Suite à notre dernier CE du 04/12/2012, voici quelques points importants que nous avons choisis de porter à votre connaissance.

« Le PRADO de la Méduse. »

Médusés, estomaqués, consternés. Tel est le sentiment qui anime l'ensemble des élus SUD après avoir entendu l'intervention de Jean Louis CHARLES sur le projet « Convergence ».

A une nouvelle question qui lui était posée sur l'avenir de Prado Epargne dans le périmètre du groupe, il a apporté des réponses pour le moins surprenantes, en forme de révélations, sur les véritables intentions de la direction.

Débarassé du « patronage » de Sylvain DE FORGES, Jean Louis CHARLES s'est laissé aller à des accents de sincérité. Lors du dernier CE d'octobre, le maintien de Prado Epargne dans le groupe était inconditionnel et se poser cette question relevait presque du fantôme. Qu'elle ne fût donc pas notre surprise en entendant M. CHARLES mettre un bémol très appuyé sur les engagements antérieurs. Il s'est successivement réfugié derrière le rapport VUCEKOVIC (qui risque de devenir bientôt aussi célèbre que le rapport GALLOIS) et derrière la fragilité du marché de la tenue de compte en épargne salariale pour nous expliquer que la direction n'était plus en mesure de se positionner sur l'avenir de Prado Epargne : Quel aveu !

Nous avons bien raison de nous inquiéter, de façon un peu provocatrice, sur le devenir de Prado Epargne lors de notre précédente communication. Une nouvelle fois, l'enfumage de la direction a bien fonctionné. Les dernières révélations ont permis de dissiper l'épais rideau de fumée et de faire apparaître les réelles ambitions de la direction concernant Prado Epargne : une activité qui n'est pas rentable et dont on ne cesse de nous répéter qu'elle ne le sera jamais, un métier dans le viseur de la direction car non stratégique et pour finir peut être une seule issue : la « galère ». A suivre !!

« Juridique : le changement, ce n'est pas pour maintenant !! »

Forte de son travail et de ses convictions, ou peut être pour ne pas avouer ses faiblesses, la direction nous a consulté à nouveau sur le projet de réorganisation de la direction juridique et fiscale sans revoir le précédent document soumis à consultation et pourtant unanimement rejeté en octobre 2012. Bien que nous ayons imposé la présence de Monsieur LUTTMANN en séance pour répondre à nos interrogations, nous noterons donc, encore une fois, l'obstination de notre direction à ne rien changer.

Pour positiver nos actions, on observera toutefois que les 2 mois séparant les deux consultations auront au moins permis de faire enfin travailler ensemble les responsables de département et directeurs concernés par le projet mais aussi de clarifier les situations individuelles liées aux différents rattachements hiérarchiques. Ainsi un de nos collègues se verra prochainement promu au grade « directorial ». Que de Directeurs au mètre carré !!! Et une fois de plus comment faire compliqué quand on pourrait faire simple ! Pour ne pas perturber le travail des équipes, les élus ont décidés de rendre un avis ou presque. En effet SUD et CGT ont rendus un **avis défavorable**, FO et CGC un **avis favorable** et la CFDT nous a fait le coup de l'abstention après une brillante déclaration qui laissait pourtant présager à un avis défavorable !

Pour vous éclairer sur le droit qui régit nos CE, l'abstention est considérée, dans le comptage des votes, comme un avis défavorable. Eh oui, nos amis CFDT sur ce sujet ou FO sur le projet convergence, en s'abstenant envoient tout simplement le petit message suivant à la direction « vous avez vu Madame, Monsieur, au moins nous, on n'a pas voté contre et on aurait presque pu voter pour ». Allons camarades, un peu de courage ...

« Sous-traitance mal traitée ? »

A la demande des organisations syndicales, la direction nous a présenté un état de la sous-traitance au sein du groupe. Vaste sujet, souvent contesté par les élus, mais qu'il n'est pas aisé de traiter. Si certains pensent qu'il suffirait d'embaucher l'équivalent du coût de la sous-traitance en employés à la classification 1A (au mépris des accords d'entreprise) nous pensons qu'il faut avoir une approche différente selon les cas car la sous-traitance couvre plusieurs domaines. Au delà des discussions que l'on peut avoir sur ce que l'on met dans le compte sous-traitance, on ne peut que constater le poids que représente ce poste dans notre entreprise. L'appel à des prestataires extérieurs peut avoir plusieurs raisons.

La première, pour la gestion proprement dite (santé ou prévoyance). Normalement, le recours à la sous-traitance pour ce motif permet de lisser des pics d'activités. Et c'est bien là, qu'en tant qu'organisation syndicale nous devons veiller à ce que ce recours ne devienne pas systématique, ce qui serait une externalisation d'une part de notre activité et l'aveu d'un sous effectif dans les services de gestion. N'oublions pas non plus que dans ce cadre, seules les activités sans valeur ajoutée sont censées être confiées à des sociétés spécialisées dans la saisie de masse. Les tâches complexes ou nécessitant une expertise devant être réalisées par les gestionnaires maison aux compétences métiers bien supérieures et ceci dans un objectif permanent de qualité et de service client. C'est aussi pour ces raisons que le passif social coûte si cher (Petit message à Monsieur RENAUDIN). La sous-traitance c'est aussi confier à d'autres ce qu'on ne peut pas faire ou ne sait pas faire, tout simplement parce que ce n'est pas notre métier. Dans ce cas, difficile d'internaliser l'activité. Les élus SUD ont cependant alerté la direction sur le fait que confier une partie de notre activité, parfois au cœur de nos métiers à un seul et même prestataire crée une dépendance dangereuse. Dangereuse car elle nous met dans une situation de fragilité si ce prestataire venait à défaillir. Dangereuse également car nous ne sommes pas en mesure de négocier les tarifs et que les augmentations successives s'imposent à nous. N'oublions pas non plus qu'AG2R LA MONDIALE est parfois un client important pour certains prestataires et que les quitter purement et simplement les mettraient dans une situation économique délicate. Notre objectif n'est pas non plus de faire perdre leur emploi à des personnes qui pendant des années ont contribuées à faire notre métier.

« Transformation de la DSI : essai à transformer ... »

Concernant la finalisation de la réorganisation du DIS (Département Infrastructure et Service) qui présente le regroupement des différentes filières métier au sein d'un même département et la création d'un nouveau : « fonction d'appui ». Un avis favorable à l'unanimité a été rendu. Cet avis donné d'une seule voix au titre du CE et non de chaque syndicat permet de renforcer la position du comité d'entreprise face à la direction.

Pour les études : Avis favorable de justesse, 21 voix contre 19 (FO, CGT et CGC favorable, SUD défavorable, CFDT abstention, ce qui revient à un avis défavorable). Cette réorganisation qui donne une apparence de cohérence en fusionnant les départements études historiquement issus des DSI AG2R, la Mondiale et Premalliance devra toutefois faire ses preuves pour que chacun ait réellement sa place au sein de cette nouvelle organisation. Les responsables de la DSI ont choisi de confier une partie des développements informatiques aux internes, le discours inverse était tenu il y a un an et nous pensons que ce revirement nous permettra de mieux maîtriser nos outils informatiques. A ce titre, nous continuons à contester le choix de la cible des 14 outils (au lieu de 1) qui serviront à gérer la santé et la prévoyance, il faudra nous expliquer comment sont faites les économies de gestion ... Messieurs Monteil et Renaudin devront prendre leurs responsabilités face à ce choix stratégique digne de la ligne Maginot (certainement aussi ancienne que les 14 outils cibles). Les élus SUD ont demandé que soit remis aux membres de la commission informatique le compte rendu des différences fonctionnelles entre PARTEO et les 14 cibles. En ce qui concerne le reclassement des informaticiens chargés de la retraite complémentaire, nous regrettons le flou pas tout à fait artistique, et c'est surtout ce point qui a motivé notre avis défavorable.

« Déformation professionnelle »

Comme chaque année, le nouveau plan de formation à venir est soumis à avis des élus. Rendre un avis sur ce sujet, c'est aussi « juger » le travail de nos collègues en charge de cette activité même si les lignes directrices sont dictées par la direction générale. Pour avoir échangé avec eux, les élus SUD n'ont pu que constater l'implication et le travail effectué par les équipes en charge de la formation. Difficile dans ce cas de rendre un avis défavorable, surtout quand les budgets sont en augmentation conséquente. Le syndicalisme c'est aussi dire quand c'est bien. Pour autant nous sommes bien conscients que l'écart entre le plan de formation et la réalité du terrain est important. Chacun d'entre nous a du mal dans son quotidien professionnel à mesurer l'impact de ces budgets colossaux affectés à la formation. Il existe une commission formation au sein du comité d'entreprise et soyez sûr qu'elle veille à ce que ces sommes soient réparties équitablement entre les services et dépensées de façon intelligente. N'hésitez pas à faire appel à vos élus SUD si vous vous estimez oubliés dans ce domaine.

« Des CE à rallonge, à qui la faute ? »

52 élus, 15 RS, 3 ou 4 représentants de la direction, une question nous vient à nouveau à l'esprit. Est-ce réellement productif et pouvons-nous encore décemment aborder les sujets soumis à consultation avec efficacité ? Pour notre syndicat : NON car l'exemple de la réorganisation de la gestion collective présentée par Hubert CONCILE où nous avons assisté à un défilé de questions souvent identiques mais nécessaires à la figuration dans le PV pour prouver la prépondérance syndicale, démontre cette inefficacité. Nous avons donc proposé pour les réorganisations importantes la tenue de réunions de travail avant le CE plénier entre 3 représentants par OS et la direction concernée afin d'optimiser les consultations en comité d'entreprise. Bien entendu ces réunions ne se substituent en aucun cas aux CE et n'engagent en rien l'avis qui serait donné. Cela aurait simplement le gros avantage technique de faire valoir nos positions et bien souvent les voir partiellement intégrées aux documents soumis à consultation. L'ex intersyndicale PREMALLIANCE a testé cette méthode avec succès et cela a permis de travailler avec efficacité sur les différents dossiers. La proposition est donc désormais entre les mains de la direction et des autres organisations syndicales. A méditer ...

« 1% Logement : juste ce qu'il FO »

Lors de la dernière commission Logement, les élus SUD ont été les inspirateurs de la décision finale, notamment sur le choix des collecteurs et de la répartition du 1% Logement. Ainsi en CE plénier, 2 organisations syndicales (CGT et CFDT) ont rejoint notre position permettant ainsi une décision claire sur le sujet. Cette décision a même été ovationnée avec des applaudissements par nos collègues de FO !

« La minute Nécessaire de Monsieur RENAUDIN »

C'est avec une heure de retard que M. RENAUDIN nous a « gratifiés » de sa trimestrielle visite de courtoisie. C'est dire la considération qu'il porte à la représentation du personnel ! Mais, ne nous plaignons pas !!

A chacune de ses rares apparitions, il nous décline son exposé sur la « situation générale de l'entreprise », vaste fourre-tout destiné à contenter les « plébéiens » que nous sommes et où l'on nous présente des chiffres qui vont bien (pour la presse !!), tout en nous laissant de « grosses miettes » (pour le personnel). On se rappellera comment le « plat consistant » a été gentiment partagé !! Aucun des sujets d'importance n'est donc abordé par notre Directeur Général. Certes, il écoute poliment les questions qu'on lui pose mais en donnant toujours l'impression de se demander ce qu'il est acceptable de nous répondre !

Plutôt qu'une visite éphémère et forcée, nous demandons à M. RENAUDIN de participer intégralement aux séances du comité d'entreprise. Cette instance mérite mieux que les « seconds rôles » qu'elle voit défiler les uns après les autres et qui viennent nous vendre leur projet avec comme seul et unique objectif : recueillir un « avis césars ».

« Vos élus et représentants SUD sur les différents sites »

Au CE National : Elus : Frédérique Arsène, Laurent Beaugrand, François Caldara, Giovanni De Luca,
RS : Pascale Rabilloud, Pierre Baruzzi, Roland Gardes.

Au CHSCT Régional et National : Jean-Philippe Chappes, Nicolas Descours, Sylvain Duthil.

Site de Marseille : Luc Roques (Représentant Section syndicale)

Site de Clermont-Ferrand : Frédérique Arsène (Représentante Section syndicale et DP), Sylvain Duthil (DP).

Site de Toulouse : Roland Gardes (Représentant Section syndicale), Bérangère Beillereau (DP)

Site de Grenoble : Pascale Rabilloud (Représentante Section syndicale).

Les DP multi-activités : Christine Belin, Eliane Brun, Mallory Cruz-Arnoux, Isabelle Gringelli, Véronique Marcellini, Mireille Nicosia, Stéphane Betton, Alexandre Casanova, Nicolas Descours, Patrice Lorenzi, Philippe Peronne, Cédric Richard.

Les DP Direction Régionale : Valérie Di Gione, Stephanie Henrissat, Joel Greco.

Si vous souhaitez nous rejoindre, n'hésitez pas à contacter « l' élu(e) » de votre choix.



**En cette fin d'année 2012, toute l'équipe SUD AG2R
vous souhaite un joyeux NOEL et de bonnes fêtes de fin d'année.**